

Réfs : AIPR

FORMATION AIPR OPERATEUR Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux

Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la réglementation DT-DICT et le guide technique • Identifier les spécificités des réseaux aéro-souterrains dans le cadre de son activité d'opérateur 	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Se préparer et passer l'examen AIPR (Autorisation d'Intervention à proximité des Réseaux) 	
Contexte réglementaire	<i>En application de l'arrêté du 22 Décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux. Validité : 60 mois.</i>	
Public concerné	Toute personne travaillant à proximité d'un réseau aérien ou enterré (eau, électricité, gaz...).	
Prérequis	Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit tout opérateur dans le cadre de travaux urgents. Savoir lire le français (passage de l'examen final sous forme de QCM)	
Modalités d'organisation	Formation à partir de 1 personne 10 stagiaires maximum	Durée : 7 h /1 jour 6h de théorie + 1H de test
Qualité des intervenants	<i>Formateurs qualifiés et expérimentés auprès d'un public d'adultes</i>	
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues • Mise en application pratique effectuées par chaque stagiaire • Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage 	
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Salle de formation équipée (tables/chaises) • Paper board, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités • Supports pédagogiques : diaporamas, vidéos, powerpoint 	<u>A fournir par participant</u> <ul style="list-style-type: none"> • Livrets récapitulatifs
Moyens de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille d'émargement signée par demi-journée par l'apprenant et le formateur • Suivi de la formation par le coordinateur ou le responsable pédagogique 	
Moyens d'appréciation des résultats de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de compétences par QCM AIPR (1H) sur tablettes numériques fournies par CNFSE ou postes informatiques du client 	
Validation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de compétences « AIPR » (valable 5 ans) ou attestation d'échec • Attestation de fin de formation remise au participant • Attestation de présence 	
Inscription Contact Délai d'accès Accessibilité	<p>Contactez votre conseiller au 09.50.38.48.46 ou 06.58.88.85.56</p> <p><u>Délais d'accès à la formation</u> 15 jours à 1 mois selon accord/délai financement <i>Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation</i></p> <p><u>Accessibilité</u> accessible aux personnes en situation de handicap</p>	

CONTENU - PROGRAMME PEDAGOGIQUE

- Accueil, règlement intérieur et consignes de sécurité (selon règles sanitaires)
- Présentation de l'organisme, du formateur(trice), de la formation, du/des participants : tour de table

Le cadre légal d'application :

- Comprendre la prévention : les responsabilités des employeurs, des salariés

La réglementation :

En application de l'arrêté du 22 Décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux. Validité : 60 mois

Le programme :

- L'environnement des travaux à proximité des réseaux
- Les outils administratifs et réglementaires DT-DICT
- Les procédures concernant l'ensemble du personnel pendant les travaux
- Préparation et passage du QCM

Partie théorique :

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux
 - La réglementation DT-DICT- Principaux points de repères
 - La réglementation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
 - Evaluation
 - Définitions et glossaires
 - Les différents acteurs de la réforme DT-DICT
 - Les types de réseaux concernés (DT-DICT) et les cas de dispense
 - Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT-DTDICT conjointes)
 - Evaluation
 - L'exécution des travaux
-
- **Le marquage / piquetage / évaluation**
 - **Cas particulier des travaux urgents « ATU » / évaluation**
 - **Application du « guide technique » / évaluation**
 - **La reconnaissance sur le terrain / évaluation**
 - **En cas de dommage, d'arrêt de chantier / évaluation**

Evaluation finale : contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Examen de compétences par QCM AIPR (1h) sur tablettes numériques fournies par CNFSE ou postes informatiques du client